- .
- •••

Saisie des voeux

Ouverture du serveur du vendredi 17 mars au vendredi 31 mars 2006 inclus

• Aucune inscription ne sera possible après le 31 mars 2006 minuit.

• N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT POUR ENREGISTRER VOS VOEUX

Pour accéder au service iprof vous pouvez obtenir vos « compte utilisateur » et « mot de passe » en vous connectant à l'adresse ci-dessous afin d'établir une demande de compte utilisateur et de mot de passe aux services techniques de l'inspection académique (cliquer sur « Je souhaite recevoir mes codes d'accès LDAP »). Ils vous permettront en cas de nécessité de procéder à de nouvelles connexions afin de consulter, de modifier ou d'annuler votre demande pendant la période d'ouverture du serveur.

L'accès à S.I.A.M. (Système d'Information et d'Aide pour les Mutations) peut être effectué à partir de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder à votre "bureau virtuel" en tapant l'adresse internet : http://pratic.ac-besancon.fr
- Vous authentifier en saisissant votre "compte utilisateur" et votre "mot de passe", puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton "Accéder aux ressources avec authentification".

ATTENTION : Si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Cliquer sur le bouton « iprof ». Vous êtes dirigé vers votre assistant carrière iprof.
- Cliquer sur l'onglet « Les services » puis sur « SIAM » et enfin « Phase intra-départementale ».

Vous pourrez alors soit consulter les postes vacants ou susceptibles d'être vacants en utilisant des critères de tri (commune, circonscription, type de poste), soit saisir et modifier votre demande de mutation. Vous avez la possibilité de lier ou non vos vœux avec une autre personne. Cela signifie que la demande formulée par l'un des conjoints est liée à celle formulée par l'autre conjoint.

- Deux possibilités sont offertes pour la saisie des numéros de postes :
 - la saisie directe du numéro de poste, préalablement identifié
 - la saisie guidée par recherche du numéro de poste, celle-ci étant identique à celle de la consultation des postes.

Chaque numéro de poste saisi devra être validé pour être pris en compte.

• Le nombre maximum de voeux est fixé à 30.

• SAISIR les VOEUX par ordre préférentiel.

La saisie de chaque voeu se fait par un code qui figure sur les listes de postes à pourvoir.

•Exemple de libellé de poste :

ARC LES GRAY E.P.PU 0701087B	
493 ADJ.CL.ELE.	0513 ADJ.CL.ELE P0000
code à saisir	

Jusqu'au 31 mars 2006 au soir, il est possible de modifier la saisie effectuée en se reconnectant.

ACCUSE de RECEPTION DES VŒUX

A la fin de la campagne de saisie **une confirmation de votre demande de mutation vous sera adressée dans votre boîte aux lettres iprof**. Attention **il ne s'agit pas** de votre boîte aux lettres académique « webmail.ac-besancon.fr » ni de votre boîte aux lettres personnelle.Vous devrez alors l'imprimer et en prendre copie avant de **la retourner, par retour du courrier, datée et signée à l'inspection académique, division des ressources humaines.**

CONSULTATION DES RESULTATS

Vous pourrez consulter les résultats dès le 20 mai 2006, sur iprof à l'aide du lien « consulter le résultat de votre demande de mutation ».

Chaque candidat recevra dans sa boîte aux lettres iprof le résultat de sa demande de mutation.

LA SAISIE SE FAIT SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DE L'INTERESSE

2